



Wallonie

LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022

AU PROGRAMME DE LA LETTRE D'INFORMATION N°11 :

- Edito
- Le CCTB
- Le site batiments.wallonie.be
- Les formations
- Nous contacter



De grands chantiers toujours en cours !

Chers professionnels de la Construction,

Comme vous le savez sûrement déjà, un AR modificatif de la réglementation des marchés publics est d'application depuis le 15 avril 2018

Afin d'intégrer cette nouvelle réglementation, nous mettons aujourd'hui à votre disposition une version modifiée du CCTB.

.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé de près (et particulièrement pour le tome A) ou de loin à l'élaboration de cette nouvelle version.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la version CCTB 01.07 qui normalement devrait voir le jour fin de cette année.

Bonne lecture !

Alex DUBUISSON, *Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022*
SPW – DGT - *Direction des Études, des Marchés et des Travaux patrimoniaux*



LE CCT-BÂTIMENTS 2022



Une nouvelle version du CCTB, le 23/07/2018

La nouvelle version 01.06 du CCTB sera disponible à la consultation et/ou au téléchargement sur le site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be> à partir du 23/07/2018.

Synthèse des nouveautés

Cette nouvelle version du CCTB consiste en une mise à jour ponctuelle des clauses administratives du CCTB pour répondre à la réglementation des marchés publics actuellement en vigueur.

Réglementation des marchés publics (AR 15/04/2018)

Le Tome A a été adapté afin de pouvoir intégrer l'arrêté royal du 15 avril 2018 modifiant la réglementation en matière de marchés publics et de concessions et adaptant un seuil dans la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions (voir à ce sujet <http://marchespublics.wallonie.be/fr/informations-generales/bases-legales/reglementation-marches-publics/reglementation-en-vigueur-secteurs-classiques-et-speciaux.html> rubrique "Arrêtés Royaux")

Le Tome A reprend les prescriptions imposées à tous les marchés ainsi que les informations à préciser ou compléter dans les cahiers spéciaux des charges.

Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.05 et CCTB 01.06 sera téléchargeable sur la page [Téléchargement du CCTB](#) du site <http://batiments.wallonie.be>.

Nous espérons que ces notes de version extrêmement détaillées permettront à tous les utilisateurs de prendre connaissance des évolutions réalisées dans le CCTB 01.06 avec le degré de précision qu'ils souhaitent.

Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l'adresse infoCCT.batiments@wallonie.be. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte dans la mise à jour en cours et d'autres serviront sans aucun doute dans les prochaines mises à jour.



LE SITE PORTAIL DES BATIMENTS <http://batiments.wallonie.be>



Publication du CCTB 01.06

La version 01.06 du CCTB sera à partir du 23/07/2018 disponible [à la consultation](#) sur le site portail des bâtiments sous le format .html et téléchargeable en format .pdf et .docx sur la [page téléchargement](#) et également dans [l'application VitruV](#).

Les versions antérieures (de 01.01 à 01.05) restent toujours consultables sur la page téléchargement → [Archives du CCTB](#).

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail <http://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>

LES FORMATIONS

Des formations supplémentaires

La Wallonie a mis en place différents outils pour favoriser la construction durable dans les marchés publics. Le SPW et l'IFAPME proposent des **formations gratuites** destinées aux pouvoirs adjudicateurs, auteurs de projets et entreprises sur les thématiques suivantes :

- Cahier des Charges Type Bâtiments 2022 (initiation au [CCTB](#) et application [VitruV](#))
- Clauses sociales
- Outil de lutte contre le dumping social
- Gestion des déchets de chantier



Pour vous inscrire ou pour toute information relative à ces formations:

Formation à Gembloux (Les Isnes) http://www.formatpme.be/crbst_154.html

Formations à Mons <http://www.centrembc.ifapme.be/actualites/construction-durable-marches-publics.html>

Formation à Liège <http://www.formation-continue.be/> (Catégorie : Construction \ Sous-catégorie : Achats publics responsables)

Pour rappel, ces formations s'adressent à tout le secteur de la construction, privé et public (maîtres d'ouvrage, pouvoirs subsidiaires, entrepreneurs, auteurs de projet, producteurs de matériaux, ...).

Une communication spécifique vous parviendra courant du mois d'août avec le calendrier des formations du second semestre 2018.

NOUS CONTACTER

Vous avez des questions concernant le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 : qui contacter ?

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la rubrique d'aide (<http://batiments.wallonie.be/home/aide.html>);
- les fiches mises dans la page de téléchargement de l'application VitruV (<http://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html>);

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Si le contenu présent sur le site de mise à disposition n'a pu répondre à vos interrogations ou si vous souhaitez donner votre opinion sur ce portail, vous pouvez envoyer directement un mail à une des **adresses de contact** référencées sur la page de [Contacts](#) du site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be>. Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.

Pour répondre au mieux à l'ensemble des utilisateurs souhaitant recevoir de l'aide, veuillez prendre note que les demandes d'aides se font uniquement par e-mail.